

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Urbanisme – Plans et autorisations**  
*A l'att.de D. DE SAEGER*  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
1000 BRUXELLES

V/Réf : 216M/06  
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.1992/s.419  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Marché aux Herbes, 110. Réaménagement d'un hôtel. Modification des circulations et aménagement de deux auvents en façade.  
Demande de permis d'urbanisme. Demande de la Commission de concertation.\_  
(Dossier traité par : J. BERREWAERTS)

En réponse à votre lettre du 3 septembre 2007 sous référence, réceptionnée le 7 septembre, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée en sa séance du 19 septembre 2007, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un hôtel récent situé en plein cœur historique de la Ville et dans la zone tampon établie autour de la Grand-Place, dans le cadre de son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle porte sur certaines transformations à y réaliser, notamment en ce qui concerne les circulations et les accès :

- suppression d'un escalier intérieur reliant le rez-de-chaussée au sous-sol
- déplacement de la porte d'entrée de l'hôtel
- placement de deux auvents, l'un au-dessus de l'entrée à l'hôtel, l'autre, au-dessus de l'accès au parking

L'hôtel ne présentant aucun intérêt architectural ou patrimonial, la Commission n'émet par conséquent aucune remarque particulière sur l'impact éventuel de ces transformations par rapport à l'immeuble proprement dit.

***La demande étant localisée dans la zone UNESCO, la Commission demande néanmoins d'accorder une attention particulière au paysage urbain et à son homogénéité. Elle estime, dans ce sens, qu'il serait souhaitable de remplacer les auvents équipant les deux autres baies cintrées du rez-de-chaussée (chocolaterie) par de nouveaux auvents identiques à ceux qui sont prévus au-dessus de la nouvelle entrée de l'hôtel et de celle du parking.***

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

- A.A.T.L. – D.U. : M. François TIMMERMANS